

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du : 18 novembre 2025****Objet : Délibération cadeaux de fin d'année pour les personnes âgées**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Bernard REGNARD, Maire.

**Date de convocation : 6 novembre 2025**

**Présents :** REGNARD Bernard, Maire, MERLY Julien, 1<sup>er</sup> Adjoint, GREGOIRE Cédric, 2<sup>ème</sup> Adjoint, ROSSI Marcel, 3<sup>ème</sup> Adjoint, DOUMERGUE Didier, HERAULT Guy, JEAN Claire, LUSSAGNET Jérôme, TAILLADE Gilles.

**Excusées :** DAL ZOVO Corine, DEBUS Vanessa.

**Secrétaire de séance :** DOUMERGUE Didier.

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire souhaite que la municipalité offre, cette année encore, un cadeau aux personnes âgées de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer en faveur ou non de cette proposition et de se positionner le cas échéant sur l'âge limite à prendre en compte ainsi que sur la valeur financière du bon d'achat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**Se prononce en faveur de la proposition de Monsieur le Maire ;**

**Décide que l'âge limite à prendre en compte sera 75 ans ;**

**Décide que le coût du bon d'achat sera de 35 euros maximum.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Saint Amans du Pech, le 18 novembre 2025.

**Le secrétaire de séance,  
Didier DOUMERGUE.**



**Le Maire,  
Bernard REGNARD.**

